

Depuis une ordonnance de la loi Travail 2018, le télétravail informel s'est accru au détriment du télétravail encadré par un accord.

Avec le confinement et la crise sanitaire que nous venons de traverser, le télétravail s'est imposé pour la grande majorité des cadres et professions intermédiaires.

Pour l'Ugict-CGT pas question que le « télétravail gris » se pérennise !

À rebours de la dérèglementation mise en place en 2018, le télétravail nécessite un encadrement clair pour garantir les droits et les conditions de travail des salarié-es !

Ci joint tract complet

fichiers:



[Télécharger 20200623-tract-te_le_travail-v2.pdf](#) (1.36 Mo)

Public: [Télétravail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
